

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 EN MAIRIE DE SAINT ANDRE DE BOEGE

Sur convocation en date du 07 septembre 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 17 septembre 2015 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

Présents :

Mmes Chantal BRIGHAM, Evelyne VIGUIER, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Marielle DURET.

MM. Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, Marc BRON, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Jean-Pierre DELAVOET Jacqueline ROCH, Jean-François CHARRIERE, Patrick SAILLET

Absents excusés : MOUCHET Denis, , Luc NICOLAS a donné pouvoir à M. Jean-Paul MUSARD

Secrétaire de séance : Madame BRIGHAM Chantal

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/07/15

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le compte rendu de la séance du 16 juillet 2015.

II. PISCINE : LE POINT SUR LES TRAVAUX

Yves DUPRAZ explique que le groupe de travail de la piscine s'est réuni à de nombreuses reprises depuis le lancement du projet. Malgré tout, le projet a pris du retard par rapport au planning initial. Yves DUPRAZ explique que le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale a pris du retard, l'appel d'offres pour les travaux va être mis en ligne sur la plate-forme mp74 dans le courant du mois de novembre.

Il est très probable que la piscine n'ouvre pas ses portes au mois de juin, ainsi Yves DUPRAZ a pris contact avec Monsieur Gilles BAUD-LAVIGNE, propriétaire de la colonie le Plein air à Bogève, afin de savoir s'il serait d'accord d'accueillir les écoles de la Vallée Verte au mois de Mai et Juin de l'année prochaine. Monsieur BAUD-LAVIGNE est d'accord à condition que le CPC Gilles SEGAY effectue les plannings correctement afin que la piscine ne soit pas chauffée pour rien.

Les commissions travaux et équipements sportifs de la CCVV seront prochainement réunies pour présenter le projet en détail. Gilles Sauthier rappelle que plusieurs piscines ont été visitées pour appréhender au mieux ce projet. Le compte rendu de ces visites sera présenté à la commission puis diffusé pour information au conseil communautaire.



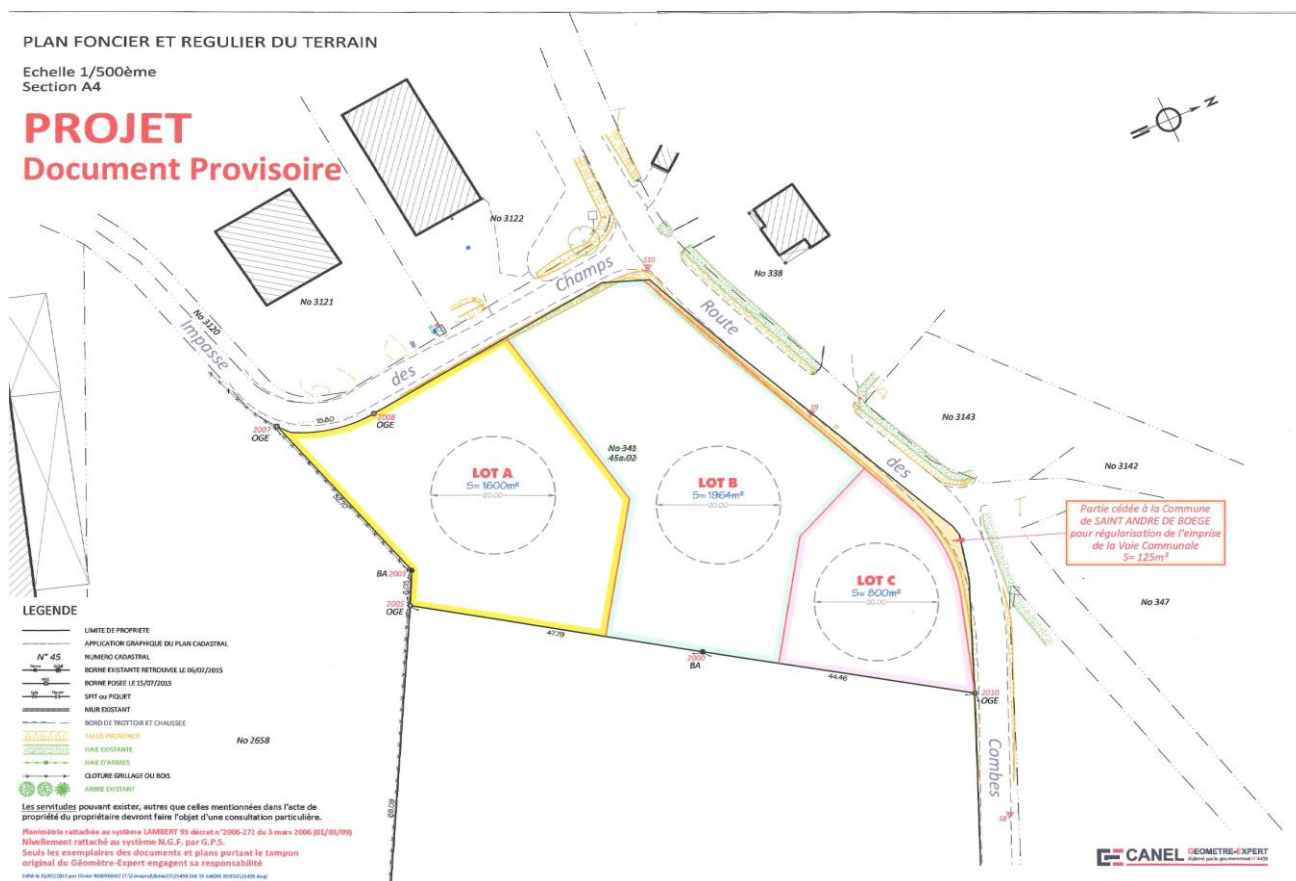
III. PARKING DU CINEMA : MISE EN CONCURRENCE POUR LA CONSTRUCTION DU PARKING.

Virginie PINGET BAUER rappelle que la Convention de co-maîtrise d'ouvrage va être signée très prochainement avec la Commune de Villard et que le marché concernant le parking du cinéma sera prochainement mis en ligne sur le site mp74.

IV. ZAE

Yves DUPRAZ explique que la vente de terrains par les consorts Dubois-Dauphin au profit de la Communauté de Communes a été signée le jeudi 10 septembre 2015. Ainsi, l'intercommunalité est propriétaire de l'intégralité de la Zone.

Concernant le projet de ZAE, Jean-François BOSSON, en charge de ce dossier avec Jean-Paul Musard propose de détacher les trois lots ci-dessous afin de déposer rapidement un dossier pour les entreprises intéressées et pressées.



Un chiffrage a été effectué afin de savoir combien coûterait une viabilisation, le montant serait d'environ 39126€, auquel il faut rajouter tout ce qui concerne l'alimentation électrique.



Attention à l'accès au lot C. Une sortie directe sur la route des Combes pourrait être dangereuse.

Pour la partie basse de la zone située en bord de départemental, Jean-François BOSSON explique qu'il faut obligatoirement que la voirie soit figée et que le nombre maximum de lots soit déterminé avant de déposer un dossier au sein des services de la DDT. Le découpage des passerelles peut ensuite être réajusté.

Il est prévu de construire 27 places de parking dédiées au co-voiturage au sein de la zone, ainsi que 9 autres places au-dessus des lots 6, 7, 8 et 9.

Certains élus font remarquer qu'il est nécessaire de prévoir des emplacements pour les camions.

Il est proposé au Conseil Communautaire de faire deux opérations différentes concernant la ZAE :

- Une opération avec les trois lots que l'on pourrait déjà viabiliser et vendre rapidement car 3 entreprises ont fait savoir qu'elles étaient intéressées et pressées, il s'agit du garage des Habères, de l'entreprise SIMSEC, ainsi que de Monsieur et Madame Pasteur. Pour ces lots, il est proposé de les vendre au prix de 35€ HT le m² ;
- Une opération avec le reste de la zone (partie basse) avec de gros travaux à effectuer entraînant de ce fait un prix de vente différent en fonction de l'emplacement souhaité.

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur différents devis notamment pour des études géotechniques à mener ou pas qui ne peuvent être effectuées que par des cabinets habilités.

Sur proposition de Mme Duret et M. Musard, il convient donc de se renseigner auprès des communes comme Reignier, Annemasse afin de savoir quels bureaux d'études elles ont retenus.

Jean-François BOSSON propose aux élus intéressés du Conseil Communautaire de se joindre à lui afin de travailler sur le dossier de la ZAE. Ainsi, Messieurs, Jean-François BOSSON, Jean-Paul MUSARD, et Roland PINGET se portent volontaires.

Il convient de se positionner sur plusieurs points :

- Deux opérations distinctes pour les lots A, B et C et le reste de la zone.
- Le prix de vente de ces trois lots

Marielle DURET demande si la Communauté de Communes doit déposer un permis d'aménager pour les trois lots en question. A priori la réponse est négative.

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se positionner sur le fait de vendre les trois lots à 35€ HT le mètre carré, ainsi que sur le lancement de la seconde phase de la ZAE.

Décision :

Le Conseil Communautaire, après avoir voté, décide à l'unanimité des membres présents de :

- Vendre les 3 lots A,B,C au prix de 35€ HT le mètre carré.
- Lancer les travaux et la seconde phase de la ZAE.



V. LA MUTUALISATION DES SERVICES

Le Président rappelle que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a créé l'article L5211-39-1 du CGCT qui met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre l'élaboration d'un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Ainsi, il rappelle que la Communauté de Communes a déjà travaillé sur ce dossier et qu'elle dispose de pistes de travail, mais il propose tout de même de se faire aider par un bureau d'étude car ce dossier représente une charge de travail assez importante.

Ainsi, le Président propose de faire faire un devis pour un accompagnement dans cette démarche, ainsi que pour une étude relative à la mise en place de la FPU sur notre territoire (fiscalité professionnelle unique)

Le Conseil Communautaire, après avoir voté, décide à l'unanimité des membres présents de :

- Demander un devis pour un accompagnement pour la mise en œuvre et la rédaction du schéma de mutualisation, ainsi que pour la mise en place de la FPU.
- Autoriser le Président et le bureau à choisir le prestataire.

VI. PLUI

Les huit communes de la Vallée Verte se sont prononcées contre le transfert du PLU à l'intercommunalité, ainsi le Conseil Communautaire décide à son tour de se prononcer à l'unanimité de ses membres contre le transfert du PLU à l'intercommunalité.

VII. PROJET DE FUSION CC4R/CCVV

Le Président informe le Conseil Communautaire que les 8 communes de la Vallée Verte se sont prononcées sur ce sujet, ainsi il ressort des différentes délibérations que :

- 7 communes se sont prononcées contre la fusion avec la CC4R
- 1 commune a décidé de s'abstenir

Ainsi le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer au sujet de la fusion.

Après avoir voté, le Conseil Communautaire décide de se prononcer sur la fusion avec la CC4R :

POUR : 0
CONTRE : 18
ABSTENTION : 3

Considérant que la Communauté de Communes dispose d'une population inférieure à 15 000 habitants,

Considérant que la loi NOTRe permet d'adapter le seuil des 15000 habitants en fonction de différents critères si le projet de périmètre :

- présente une densité de population inférieure à 30 % de la densité nationale (31 h/km²) avec une population de 5 000 habitants au minimum,
- se situe en zone de montagne (au moins 50 % des communes) ou bien si toutes les communes composent une zone insulaire de 5 000 habitants au minimum,
- concerne une communauté de Communes de plus de 12 000 habitants issue d'une fusion ayant eu lieu entre le 1er janvier 2012 et la date de publication de la loi « NOTRe »

Considérant que les 8 communes de la Vallée Verte se trouvent en zone de montagne,



Considérant que 7 d'entre elles se sont prononcées contre la fusion avec la CC4R,

Considérant que le Conseil Communautaire s'est également prononcé contre cette fusion,

Le Conseil Communautaire demande à l'unanimité de ses membres, à Monsieur le Président,

- de bien vouloir rédiger une demande de dérogation à Monsieur le Préfet afin de lui faire part de la position des élus de la Vallée Verte.
- de bien vouloir répondre au courrier de Monsieur le Président de la CC4R reçu en date du 29 juillet afin de lui faire part de la position de la CCVV.
- de bien vouloir demander aux communes membres de la CC4R de se positionner sur le projet de fusion.

VIII. TRAVAUX SUR LES DIFFERENTS BATIMENTS DONT LA CCVV A LA CHARGE.

Gilles SAUTHIER rappelle que certains travaux doivent impérativement être menés à bien assez rapidement :

- Concernant la médiathèque : il y a des luminaires à changer qui a priori sont très onéreux, ainsi Gilles SAUTHIER a fait faire 3 devis afin de connaître la solution la plus appropriée à savoir réparer ou changer les luminaires.
- Concernant l'école maternelle intercommunale : la visite de sécurité a eu lieu le 14 septembre, ainsi un grand nombre de travaux ont été effectués avant cette visite même s'il reste encore quelques petits travaux à faire.
- Concernant le gymnase : 3 devis ont également été demandés pour des sèche-mains électriques.
- Concernant l'algéco du Stade : un devis a été demandé pour éventuellement le couvrir car il y a des infiltrations d'eau.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à poursuivre les travaux qui ont été lancés au sein des différents bâtiments intercommunaux, et autorise celui-ci à signer tous les devis et contrats qui interviendront.

Concernant le bâtiment de l'ancienne école élémentaire, une étude va être réalisée afin de connaître le coût d'une réhabilitation. Affaire à suivre lors de notre prochain Conseil Communautaire.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Transport Scolaire :

La Communauté de Communes est autorité organisatrice de second rang pour ce qui relève des transports scolaires, à ce titre le Président doit signer certains marchés publics lancés par le Conseil Départemental, ainsi il convient d'autoriser le Président à signer les marchés des transports scolaires dont il a la charge.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté, autorise le Président à signer les marchés des transports scolaires qui relèvent de sa compétence en tant que AO2.



2. Transfert de propriété du collège de la Communauté de Communes au Conseil départemental :

Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Vallée Verte expose au Conseil Communautaire que les parcelles situées sur la commune de **BOEGE** cadastrées **section C n° 1795 pour 32 a 61 ca et n° 2322 pour 36 a 44 ca** supportent actuellement le collège Jean-Marie Molliet à BOEGE.

Ces parcelles appartenaient initialement au SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLES DU CANTON DE BOEGE dont le siège était à BOEGE aux termes d'un acte reçu par Maître Daniel ARNAUD, notaire à BOEGE le 21 février 1973 dont une copie authentique a été publiée au service la publicité foncière de Thonon les Bains le 12 mars 1973 volume 1851 n°15.

Ainsi, le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir transférer la propriété du collège au Département.

Le conseil Communautaire après avoir voté, décide à la majorité de ses membres :

Pour : 19
Contre : 1
Abstention : 1

D'autoriser le transfert de propriété au Département, ainsi que d'autoriser le Président à signer les actes notariés qui suivront.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le 19 septembre est une journée de mobilisation nationale pour dénoncer les baisses des dotations de l'état, ainsi il propose que les élus de la Vallée Verte se réunissent devant la mairie de Boège pour manifester leur mécontentement.

Ainsi, RDV est pris à 11h30 devant la mairie pour une photo.

Séance levée à 22h36

